



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2009

À une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2009, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
- M. Jacques Fortier, conseiller no 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère no 4
- M. Mario Côté, conseiller no 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale atteste que plus de 11 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
 - a. Enregistrement des droits de parole du public
 - b. Exercice des droits de parole du public
2. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. DOSSIERS D'URBANISME

- a. Adoption règlement n° 605-2008 modifiant le règlement de zonage pour ajouter la classe d'usage C-3
- b. PIIA Patrimoine – lotissement 140, rue Principale
- c. PIIA – Construction 140, rue Principale
- d. PIIA Patrimoine – Rénovation 24, rue de l'Église
- e. PIIA Autoroute 20 – Nouveau commerce 190, rue Industrielle

8. LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. ...

9. LE SERVICE DES INCENDIES

- a. Rapport sur la situation des activités du service des incendies pour le mois de décembre et pour l'année 2008
- b. Avis de motion – règlement de prévention des incendies couvrant l'ensemble du territoire de la municipalité
- c. Renouvellement de l'entente de travail avec les pompiers

10. LA VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Autorisation à SNC-Lavalin à présenter le projet de Mise à normes des puits

11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Envoi des comptes de taxes et factures impayés à la MRC de Lotbinière



12. ADMINISTRATION

- a. Services juridiques annuels
- b. Acceptation d'offre d'achat et autorisation de vendre le lot 3 383 182
- c. Publicité dans l'album des finissants de l'école secondaire Beaurivage
- d. Commandite de 250 \$ pour le vin d'honneur – 45^e anniversaire de fondation des Filles d'Isabelle

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Nomination du maire suppléant pour une période de 6 mois
- b. Dépôt des intérêts pécuniaires des élu(e)s

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14159-01-2009
point no 3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2009 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14160-01-2009
point no 4

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{er} ET 15 DÉCEMBRE 2008

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2008 soient acceptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité

14161-01-2009
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Décembre

Ginette Moreau Daigle	2 598.60 \$
Léopold Rousseau	1 217.91 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 217.91 \$
Jacques Fortier	1 217.91 \$
Julie Rousseau	1 217.91 \$
Mario Côté	1 217.91 \$
Bernard Ouellet	1 217.91 \$
Martine Couture	7 623.90 \$
Cathy Bergeron	6 526.47 \$
Martin Miller	2 524.36 \$
Renault Lepage	6 493.23 \$



Dany Lamontagne	5 456.94 \$
Linda Fortin	2 070.85 \$
Membres du conseil et cadres	40 601.81 \$
Employés voirie et bureau	66 104.48 \$
Service de sécurité incendie	2 952.24 \$
Brigadières	2 603.89 \$
Personnel de la SAAQ	7 601.00 \$
Total des salaires bruts payés pour décembre 2008 :	119 863.42 \$

Comptes payés - Décembre

Bibliothèque au jardin des livres	Soutien financier - bénévoles - biblio.	140.00 \$
C.P.A. Les Dorisseaux	Subvention	1 350.00 \$
C.P.A. Ste-Croix	Subvention	50.00 \$
Service de transport adapté Lobicar	Quote-part 2008	6 177.33 \$
CDDS	Commandite	25.00 \$
Christian Côté	Garde - travaux publics	65.00 \$
Hockey mineur St-Apollinaire	Subvention	10 000.00 \$
Benoît Côté	Ménage du chalet des loisirs	240.00 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	300.00 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	535.50 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	516.00 \$
CARRA	Cotisation	1 067.77 \$
S.S.Q. Groupe financier	Cotisation - assurances	4 979.54 \$
L'Impériale	Essence et diesel	4 907.48 \$
Maison des Jeunes	Subvention	669.59 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 587.64 \$
Ghislaine Simoneau	Remboursement de taxes payées en trop	294.71 \$
Supérieur Propane	Propane - salle communautaire	1 116.79 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 036.66 \$
PageNet	Téléavertisseurs - pompiers	173.77 \$
Pierre Demers	Garde - travaux publics	65.00 \$
Fédération des Caisses	Essence et diesel	1 931.75 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	352.90 \$
Centre de la Petite Enfance Jolibois	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Maison des Jeunes	Subvention	1 617.76 \$
Jacques Martineau	Garde - travaux publics	65.00 \$
Ginette Thibodeau	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
GazMétro	Gaz - caserne	372.48 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 060.58 \$
Laurent Cayer	Garde - travaux publics	65.00 \$
Renault Lepage	Garde - travaux publics	65.00 \$
CARRA	Cotisation	1 601.65 \$
S.A.A.Q.	Demande de rapport d'accident	13.00 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	300.00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation	925.99 \$
Télus	Téléphones	1 661.42 \$
Michel Dubois	Garde - travaux publics	67.87 \$
Télus Mobilité (MIKE)	Appareils Mike	758.16 \$
Total des comptes payés pour le mois de décembre 2008 :	56 256.34 \$	

Comptes payés Service des Loisirs - Décembre

Club Fadoq les Alouettes	Location de salle	750.00 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de décembre 2008:	750.00 \$	



Comptes à Payer - Décembre

AAPI	Adhésion 2009	180.60 \$
Accessoires à incendies de Qué.	Inspection et recharges	305.61 \$
Acklands Grainger	Thermomètre	123.03 \$
Aiguillage Rousseau	Aiguillage de couteaux	101.14 \$
ADMQ	Cotisation 2009 et formation	677.58 \$
Ass. québécoise d'urbanisme	Cotisation 2009	417.64 \$
Ass. québécoise du loisir municipal	Cotisation 2009	325.33 \$
Ass. des chefs en sécurité incendie	Cotisation 2009	208.82 \$
Bergeron Larochelle, Notaires	Cession	598.06 \$
Bodycote	Analyses d'eau	427.79 \$
Boivin & Gauvin inc.	Lampes et chaussons	57.57 \$
BoroPlus St-Agapit	Papeterie	61.30 \$
Carquest	Pièces et accessoires	88.52 \$
Carrière Union	Asphalte froide	258.31 \$
Cégep Beauce-Appalaches	Formation	3 608.04 \$
CGER	Location camion ordures	6 630.28 \$
Certified	Aérosol	644.47 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération chien	161.41 \$
Clinique d'outillage M.P. inc.	Perceuse	119.96 \$
COMBEQ	Adhésion 2009	428.93 \$
CSSS de Montmagny	Vaccin hépatite B	68.00 \$
Dilicontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	135.46 \$
École nationale des pompiers	Examen pompier I	259.00 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	491.01 \$
Équipement de sécurité du Québec	Gants et vestes	68.50 \$
ESSOR	Assurances générales	71 582.39 \$
Fabrique St-Apollinaire	Messes et cartes d'offrandes	30.00 \$
Fédération qué. des municipalités	Frais de transport	12.95 \$
Le Feuillet paroissial	Publicité	129.81 \$
Fondation Philippe Boucher	Don en mémoire de Paul Lamontagne	100.00 \$
Fonds de l'information foncière	Droits de mutations	123.00 \$
Garage Paul Nap. Mercier & fils	Réparer pompe	127.22 \$
Icetek Réfrigération inc.	Sonde et thermostat	1 718.18 \$
IGA	Divers pour réunion	64.11 \$
Impressions G.L.	Apollinairois	1 862.24 \$
Inspec-sol	Étude géotechnique	2 868.95 \$
ITT W & WW	Réparer aérateur	1 649.76 \$
Joli-Cœur Lacasse avocats	Services juridiques annuels	1 503.49 \$
Labo. de canalisations souterraines	Recherche de fuite	513.58 \$
Dany Lamontagne	Frais de déplacement	31.08 \$
L. Delisle inc.	Déneigement et divers travaux	40 767.33 \$
Lettrage Rémi Gagné	Lettrage	101.59 \$
Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
Location d'équipement LPL	Filtre à air	63.70 \$
Motosports St-Apo	Entretien VTT	93.69 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part et nettoyage de cours d'eau	21 486.60 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	4 038.19 \$
Novicom	Microphone	109.71 \$
Office du tourisme de Lotb.	Adhésion 2009	112.88 \$
Denise Olivier	Remb. achat de chaises pour enfants	64.73 \$
Orizon	Cellulaire et batterie	366.83 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement	26 728.35 \$



Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	247.31 \$
Poly-Énergie	Entretien réseau d'éclairage & déplacement	925.46 \$
PG Govern	Comptes de taxes	616.25 \$
Publications CCH ltée	Renouvellement	393.93 \$
Québec Multiplants	Remplacement d'un arbre brisé	222.36 \$
Québec Municipal	Adhésion 2009	564.38 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Heures de machinerie, pièces & accessoires	1 505.05 \$
Ray-Car	Retenue de garantie - Route de la Carrière	13 843.69 \$
Réal Huot inc.	Pièces - bris d'aqueduc	659.99 \$
Réseau Biblio	Cartes d'abonnés plastifiées	28.22 \$
Robert Boileau inc.	Brosse pour zambonie	120.10 \$
Services Frimas	Maintenance décembre	258.48 \$
Signoplus	Signalisation	61.97 \$
SNC - Lavalin	Honoraires - divers dossiers	16 871.86 \$
SOCAN	Droits d'auteurs - attente musicale	111.39 \$
SOS Technologies	Formation annuelle	444.45 \$
Le Groupe Sport-Inter plus	Filets de hockey	256.12 \$
Stelem	Pièces pour borne-fontaine	991.05 \$
Traitement d'eau Nord-Sud	Adoucisseur	1 004.59 \$
Veolia	Recherche de fuite	523.46 \$
Westburne	Batteries	302.75 \$
Wolselay	Pièces et accessoires	346.09 \$
Wood Wyant inc.	Produits d'entretien	61.64 \$
Xérox	Photocopieur	953.84 \$
Total des comptes à payer pour le mois de décembre 2008 :		234 035.31 \$

14162-01-2009
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT 605-2008 MODIFIANT LE RÉGL. DE ZONAGE POUR AJOUTER LA CLASSE D'USAGE C-3

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a procédé à la refonte globale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme au mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande afin de permettre la classe d'usage C-3 – Véhicule motorisé dans la zone 105 I;

ATTENDU QUE la classe d'usage C-3 était autorisée dans le règlement de zonage précédent;

ATTENDU QUE les modifications dans le présent amendement ont été recommandées majoritairement par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 novembre 2008, par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

ATTENDU QU'une consultation publique faite au moyen d'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par madame la Mairesse a eu lieu le 24 novembre 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Qu'un règlement portant le no 605-2008 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.



ARTICLE 1

La grille des spécifications de la zone 105 I à l'annexe 2 du règlement de zonage no 590-2007 est abrogée et remplacée par la grille suivante :

Annexe 2 au règlement de zonage no 590-2007 Grille des spécifications

		Zone 105I	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie X
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante X
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert X
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive X
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence/Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant		Usage spécifiquement permis Note 1
C-6	Restauration		Usage spécifiquement prohibé Note 2
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note te:			
1. Piste d'aviation.			
2. CUBF 201, 2082, 2083, 22, 37, et 38.			

X : Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB : Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes		Référence particulière (à titre indicatif)	
Marge de recul avant minimale (m)	10	PIIA	X
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{re}	4	Contrainte naturelle	
Somme des marges latérales min. (m)	8	Contrainte anthropique	
Marge de recul arrière min. (m)	8		
Hauteur max. (m)	12		

Amendement t :
602-2008
605-2008

Note e :

Adopté à l'unanimité

14163-01-2009
point no 7b

PIIA PATRIMOINE – LOTISSEMENT 140, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du nouveau lot projeté 4 344 912 d'une superficie de 22 372.2 m² situé au 140, rue Principale, dans la zone 147 C;

ATTENDU QU'un plan de cadastre a été déposé à la Municipalité afin qu'un permis de lotissement soit accordé pour un futur projet de construction;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le plan de cadastre présenté par l'arpenteur-géomètre soit approuvé tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14164-01-2009
point no 7c

PIIA – CONSTRUCTION 140, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le requérant est le gestionnaire du projet pour le nouveau lot projeté 4 344 912 d'une superficie de 22 372.2 m² situé au 140, rue Principale, dans la zone 147 C;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2008-507 afin de construire un nouveau bâtiment pour un service financier;

ATTENDU QUE la demande inclut l'implantation des aires de stationnement hors rue, ainsi que l'aménagement du terrain;

ATTENDU QUE la demande inclut également des enseignes murales sur chacun des 4 côtés du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution avec exception;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les travaux soient accordés comme demandé dans la demande de permis numéro 2008-507, à l'exception des enseignes murales. Trois enseignes sur quatre sont autorisées. Une sur la façade avant, une sur le mur latéral droit et une sur le mur arrière du bâtiment principal.

Adopté à l'unanimité

14165-01-2009
point no 7d

PIIA PATRIMOINE – RÉNOVATION 24, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification du permis numéro 2008-449 concernant le 24, rue de l'Église;

ATTENDU QUE le requérant désire faire quelques changements au permis initial délivré au mois de septembre 2008, soit modifier le modèle des fenêtres et le type de revêtement extérieur à remplacer sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elle fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces modifications au permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder les modifications relatives au permis numéro 2008-449.

Adopté à l'unanimité



14166-01-2009
point no 7e

PIIA AUTOROUTE 20 – NOUVEAU COMMERCE 190, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande d'autorisation numéro 2008-521 pour le 190, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le requérant désire tenir, à cette adresse, un commerce de vente de remorques et de camions usagés, ainsi qu'une entreprise d'excavation;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les permis et les autorisations sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder l'autorisation relative à la demande numéro 2008-521.

Adopté à l'unanimité

14167-01-2009
point no 9a

RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE ET L'ANNÉE 2008

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour le mois de décembre :

ALARME INCENDIE :	2
FEU DE BÂTIMENT :	1
FEU DE VÉHICULE :	1
FEU DÉCHETS :	1
FEU D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE :	2
DÉSINCARCÉRATION / ACCIDENT DE LA ROUTE :	1
TOTAL APPELS URGENCE :	8
VÉRIFICATION :	5
GARDE EXTERNE :	12 jours de garde
durant la période des fêtes par 4 pompiers (24 décembre 2008 au 4 janvier 2009)	
PRATIQUE :	2

De prendre acte du nombre d'interventions du service d'incendie pour l'année 2008 :

ALARME INCENDIE :	23
FEU DE BÂTIMENT :	3
FEU DE VÉHICULE :	3
FEU CHEMINÉE :	4
FEU DÉCHETS :	2
FEU D'HERBE / FORÊT :	2
FEU D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE :	7
DÉSINCARCÉRATION / ACCIDENT DE LA ROUTE :	25
MATIÈRES DANGEREUSES :	2
ASSISTANCE AUX CITOYENS / AMBULANCIERS / POLICIERS : ..	2
SAUVETAGE DIVERS :	4
INONDATION :	3
ENTRAIDE AUX MUNICIPLITÉS :	1
TOTAL APPELS URGENCE :	81

Adopté à l'unanimité



14168-01-2009
point no 9b

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE PRÉVENTION DES INCENDIES COUVRANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est par les présentes donné par Mario Côté, conseiller no 5 qu'il sera adopté à une séance ultérieure du Conseil, un règlement de prévention des incendies couvrant l'ensemble du territoire de la municipalité.

14169-01-2009
point no 9c

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL AVEC LES POMPIERS

ATTENDU QU'une entente de travail entre la Municipalité et les pompiers du service de sécurité incendie a été adoptée en juin 2006;

ATTENDU QUE des modifications y ont été apportées en ce qui a trait aux taux intervention, de base et de garde externe;

ATTENDU QUE les modifications sont les suivantes :

- **TAUX « INTERVENTION »** : Augmentation du taux horaire de 2 % pour l'année 2009 et de 2 % pour l'année 2010. Ce taux s'applique lors de toute intervention d'urgence 911, aux pratiques et aux vérifications hebdomadaires des équipements.
- **TAUX « BASE »** : Taux horaire 2009 de 12 \$, augmentation de 2% pour l'année 2010, soit 12.24 \$. Ce taux s'applique lors de toutes autres activités telles que l'entretien des équipements et activités de prévention.
- **TAUX « GARDE EXTERNE »** : 2 \$/heure. Soit 24 \$ par bloc de 12 heures. Ce montant est un montant forfaitaire pour la durée du quart de garde. Ce taux s'applique lorsque les pompiers sont appelés à assurer une garde externe durant certaines périodes de l'année.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De l'acceptation de l'entente de travail entre la Municipalité et les pompiers du service de sécurité incendie pour les années 2009 et 2010.

Adopté à l'unanimité

La conseillère no 4, Julie Rousseau, s'abstient de vote pour cette résolution étant donné qu'elle est pompière.

14170-01-2009
point no 10a

AUTORISATION À SNC-LAVALIN À PRÉSENTER LE PROJET DE MISE À NORMES DES PUIITS

ATTENDU QU'une autorisation à présenter le projet de Mise à normes des puits existants et aménagement du puits Bois-Joly 2 est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité autorise SNC-Lavalin à présenter le projet de mise à normes des puits existants et aménagement du puits Bois-Joly 2 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Que la Municipalité s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation de conformité signée par un ingénieur à l'effet que les travaux auront été réalisés conformément au certificat d'autorisation émis.

Adopté à l'unanimité



14171-01-2009
point no 11a

ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année selon les paramètres habituels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Apollinaire envoie à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et factures de l'année 2007 et autres années antérieures n'ont pas été payées à ce jour.

Adopté à l'unanimité

14172-01-2009
point no 12a

SERVICES JURIDIQUES ANNUELS

ATTENDU QUE le contrat de services juridiques avec le cabinet Joli-Coeur, Lacasse, avocats vient à échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de services professionnels pour l'année 2009;

ATTENDU QUE ladite proposition comprend les services professionnels de base suivants :

- Opinions verbales téléphoniques sommaires sur toutes questions relatives aux opérations et activités de la Municipalité
- Recherches juridiques sommaires
- Frais de télécopies

ATTENDU QUE ces services sont offerts au prix annuel de 1500 \$ en plus des taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De l'acceptation de l'offre de services du cabinet Joli-Coeur, Lacasse, avocats au prix annuel de 1500 \$ (125 \$/mois) TPS et TVQ en sus. Ce prix exclut toute opinion juridique écrite, la rédaction des règlements municipaux et de contrats, ainsi que les opinions verbales nécessitant des recherches élaborées.

Les autres mandats spécifiques qui pourraient leur être confiés seront facturés selon le tarif horaire des avocats impliqués.

Adopté à l'unanimité

14173-01-2009
point no 12b

ACCEPTATION D'OFFRE D'ACHAT ET AUTORISATION DE VENDRE LE LOT 3 383 182

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat de 40 000 \$ pour un terrain situé sur la rue du Parc, portant le numéro de lot 3 383 182 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 716.2 m² (40 000 pi²);

ATTENDU QUE la promesse d'achat et de vente de cet immeuble a été signée le 12 décembre 2008 entre la Municipalité et Paysagiste 2000 inc.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité accepte la promesse d'achat et vende à Paysagiste 2000 inc. le terrain portant le numéro de lot 3 383 182 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, pour un montant total de 40 000 \$ aux conditions énumérées dans la promesse d'achat et de vente signée le 12 décembre 2008.



Que la mairesse et la directrice générale ou son adjointe soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité les actes relatifs à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

14174-01-2009
point no 12c

PUBLICITÉ DANS L'ALBUM DES FINISSANTS ET FINISSANTES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE BEAURIVAGE

ATTENDU QU'une demande écrite a été reçue au bureau municipal visant à participer à la campagne de financement des finissants et finissantes de l'école secondaire Beaurivage, ayant pour effet de réduire les coûts reliés aux différentes activités en lien avec la graduation - album, bague et bal des finissants;

ATTENDU QUE plusieurs élèves de Saint-Apollinaire sont finissants et finissantes pour l'année scolaire 2008-2009;

ATTENDU QU'en plus d'encourager les finissants et finissantes, nous aurons l'opportunité de publiciser notre municipalité dans l'album des finissants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De participer à cette campagne de financement pour un montant de 70 \$ afin de démontrer la confiance que nous avons à l'égard de la jeunesse d'aujourd'hui qui formera la société de demain.

Adopté à l'unanimité.

14175-01-2009
point no 12d

COMMANDITE DE 250 \$ POUR LE VIN D'HONNEUR – 45^E ANNIVERSAIRE DE FONDATION DES FILLES D'ISABELLE

ATTENDU QUE les Filles d'Isabelle de Saint-Apollinaire célébreront, le 4 avril prochain, leur 45^e anniversaire de fondation;

ATTENDU QUE pour l'occasion, elles souhaiteraient que le vin d'honneur qui sera servi aux convives lors de cette soirée soit offert par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder aux Filles d'Isabelle de St-Apollinaire un montant de 250 \$ afin de payer le vin d'honneur lors de leur soirée du 4 avril 2009.

Adopté à l'unanimité

14176-01-2009
point no 13a

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR UNE PÉRIODE DE 6 MOIS

ATTENDU QUE le mandat de M. Jacques Fortier comme maire suppléant vient à échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer à nouveau le conseiller no 3 comme maire suppléant pour une période de 6 mois, à compter de ce jour.

Que monsieur Jacques Fortier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de madame Ginette Moreau, lorsque celle-ci est absente et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité



14177-01-2009
point no 13b

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLU(E)S

ATTENDU QUE les membres du Conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires afin de siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De recevoir le dépôt de tous les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élu(e)s municipaux. En conséquence d'un tel dépôt, le conseil municipal peut siéger conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14178-01-2009
point no 16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De clôturer la séance ordinaire le 12 janvier 2009, à 20 h 15.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
